

# Activités de groupe à Solutré

Vous avez choisi de réserver une ou plusieurs activités de groupe sur le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson, et nous vous en remercions. Vous trouverez dans ce document l'ensemble des informations pratiques pour faciliter votre venue et vous assurer un moment de qualité.

## Accès

- Autoroute A6, sortie n°29 (Moulins)
- À la sortie de l'autoroute, suivre la direction Gare TGV Mâcon-Loché puis Solutré.
- Traversez le village de Solutré-Pouilly et continuez jusqu'au parking situé au pied de la Roche (dépose bus uniquement, puis parking Panorama des deux roches à 200m pour stationnement).  
Coordonnées GPS du parking : **46.297176, 4.715468**

- À partir du parking, accès piéton au Musée de Préhistoire et à la Maison du Grand Site.

Retrouvez tous les plans en page 2.

## Informations pratiques

- 1) Effectif maximum par activité : 1 classe (30 élèves maximum)
- 2) Le nombre d'accompagnateurs obligatoires varie en fonction de l'activité et du niveau, se référer à la fiche pédagogique de chaque activité.
- 3) Horaires habituels des activités : de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30
- 4) Durée des activités : visites du Musée - 1h30 / ateliers - 1h30 / escapades nature - 2h
- 5) Les membres du groupe peuvent prendre leur repas à la Maison du Grand Site : dans le jardin ou dans la salle hors-sac en cas de mauvais temps.  
*Cette pause méridienne dure une heure au minimum afin de permettre aux médiatrices de ranger les salles d'activités et de prendre leur repas.*
- 6) Le responsable du groupe est tenu de passer à l'accueil du Musée de Préhistoire à l'heure du déjeuner afin de régler la journée (par chèque ou bon d'échange).
- 7) En cas de retard non-prévu, prévenir les animatrices dès que possible au **03 85 35 83 23**. L'animation initialement prévue sera réadaptée en fonction du temps restant.
- 8) Prévoir pour les enfants une tenue adaptée aux ateliers (parfois salissants) et aux escapades (casquette, baskets, vêtements de pluie, bouteille d'eau).

## Règlement

- 1) Le responsable du groupe est tenu de rester à proximité de son groupe.
- 2) Les déchets devront être triés et déposés dans les poubelles mises à disposition.
- 3) Il est interdit de monter sur les bancs en métal ou sur les murs en pierre sèche qui sont fragiles.
- 4) Le groupe doit veiller à ne pas gêner les visiteurs présents sur le site.



**5) Dans le cadre de la lutte contre la COVID 19, le port du masque est obligatoire pour tous les enfants à partir du collège, ainsi que pour les accompagnants. Un lavage des mains régulier sera demandé. Des mesures d'organisation peuvent être prises pour respecter les règles de distanciation.**

